

**TARIF D'OCTROI DE MER, ANNEXE A LA DELIBERATION N°04-1915 DU CONSEIL REGIONAL de MARTINIQUE**

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	<b>CHAPITRE 01 - ANIMAUX VIVANTS</b>					
01 01 à 01 04	Chevaux, anes, mulets et bardots et autres animaux des espèces ovines ou caprines, de l'espèce porcine et bovine, vivants : <b>reproducteurs de race pure</b>	0	1,5	0	1,5	0
01 01 à 01 04	Chevaux, anes, mulets et bardots et autres animaux des espèces ovines ou caprines, de l'espèce porcine et bovine, vivants : <b>autres</b>	7	2,5	7	2,5	0
01 05	Coqs, poules, canards, oies, dindons et pintades, vivants des espèces domestiques sauf le 01051111, 01051119, 01051191	10	2,5	0	2,5	10
01 05 11	Poussins femelles de sélection de race de ponte	10	2,5	0	2,5	10
01 05 19	Autres de race de ponte	10	2,5	0	2,5	10
01 05 91	Autres	10	2,5	0	2,5	10
	<b>CHAPITRE 02 - VIANDES ET ABATS COMESTIBLES</b>					
02 01	Viances des animaux de l'espèce bovine, fraîche ou réfrigérées	10	2,5	0	2,5	10
02 03	Viances des animaux de l'espèce bovine, fraîche ou réfrigérées	10	2,5	0	2,5	10
02 04	Viances des animaux des espèces ovines ou caprines, fraîches, réfrigérées ou congelées	5	2,5	5	2,5	0
02 05	Viances des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches ou réfrigérées ou congelées	7	2,5	0	1,5	10

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
02 06	Abats comestibles de l'espèce bovine, porcine, ovine, chevaline	5	2,5	5	2,5	0
02 07	Viandes et abats comestibles, frais réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 0105	7	2,5	0	1,5	10
02 08	Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés	7	2,5	0	1,5	10
02 09	Lard sans parties maigres, graisse de porc et graisse de volailles non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés	10	2,5	0	2,5	10
02 10	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés, Farines et poudres	15	2,5	0	1,5	20
02 10 11	Jambons, épaules de porcs, non désossées salées, séchées, fumées, en saumure	15	2,5	0	1,5	20
02 10 19	Jambons, épaules de porcs, désossées salées, séchées, fumées, en saumure	15	2,5	0	1,5	20
	<b>CHAPITRE 03 - POISSONS ET CRUSTACES MOLLUSQUES</b>					
03 01	Poissons vivants	15	2,5	15	2,5	0
03 02	Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 0304	15	2,5	0	1,5	20
03 03	Poissons congelés à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 0304	15	2,5	0	1,5	20
03 04	Filets de poissons et autre chair de poissons ( <i>même hachée</i> ), frais, réfrigérés ou congelés	15	2,5	0	1,5	20

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
03 05	Poissons séchés, salés ou en saumur; poissons fumés même cuits...	7	2,5	0	1,5	10
03 05 1000	Farine de poisson propre à l'alimentation humaine	10	2,5	0	2,5	10
03 06	Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; crustacés non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine	15	2,5	0	1,5	20
0307	Mollusques, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés, propres à l'alimentation humaine	15	2,5	0	1,5	20
	<b>CHAPITRE 04 - LAITS, LAITERIE, MIEL NATUREL....</b>					
04 01 10	Laits et crèmes de laits non concentrés ni sucrés, 1 - de matières grasses et -	0	1,5	0	1,5	0
04 01 20	Laits et crèmes de laits non concentrés ni sucrés, + 1 à 6 - de matières grasses	0	1,5	0	1,5	0
04 01 30	Laits et crèmes de laits non concentrés ni sucrés, + 6 - de matières grasses	7	2,5	7	2,5	0
04 02 10	Laits et crèmes de laits concentrés ou sucrés, 1,5 de matières grasses	0	1,5	0	1,5	0
04 02 21	Laits et crèmes de laits concentrés ou sucrés + 1,5 de matières grasses	0	1,5	0	1,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
04 02 29	Autres laits et crèmes de lait + 1,5 de matières grasses	0	1,5	0	1,5	0
04 02 91	Autres laits et crèmes de lait non sucrés	0	1,5	0	1,5	0
04 02 99	Autres laits et crèmes de lait	0	1,5	0	1,5	0
04 03	Babeurre, lait et crème caillés, yogourt, kéfir et autres crèmes fermentées ou acidifiées, même concentrées...					
04 03 1000	Yoghourts	15	2,5	0	1,5	20
04 03 1000	Autres	15	2,5	0	1,5	20
04 03 9000	Laits préparés en poudre pour l'alimentation des enfants	0	1,5	0	1,5	10
04 03 9000	autres	7	2,5	0	1,5	10
04 05	Beurre et autres matières grasses provenant du lait; pâtes à tartiner laitières	10	2,5	0	1,5	20
04 06	Fromages et caillebottes	7	2,5	0	1,5	10
04 07	Œufs d'oiseaux ou coquilles frais, conservés ou cuits	20	2,5	0	2,5	20
04 08	Oeufs d'oiseaux, depourvus de leurs coquilles, et jaunes d'oeufs, frais, seches, cuits a l'eau ou a la vapeur, moules, congeles ou autrement conserves, meme additionnes de sucre ou d'autres edulcorants	5	2,5	5	2,5	0
04 09	Miel naturel	15	2,5	0	1,5	20
04 10	Produits comestibles d'origine animale, non denommés ni compris ailleurs	7	2,5	7	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	<b>CHAPITRE 06 - PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORICULTURE</b>					
06 01	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée autres que les racines du n° 1212	15	2,5	0	1,5	20
06 02	Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons	15	2,5	0	1,5	20
06 03	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés	15	2,5	0	1,5	20
06 04	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés	15	2,5	0	1,5	20
	<b>CHAPITRE 07 - LEGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES</b>					
07 01 90	Pommes de terre, a l'état frais ou réfrigérés	10	2,5	10	2,5	0
07 02	Tomates, fraîches ou réfrigérées	10	2,5	0	1,5	20
07 03 10	Oignons et échalottes, frais ou réfrigérés	7	2,5	7	2,5	0
07 03 2000	Aulx frais ou réfrigérés	7	2,5	7	2,5	0
07 03 9000	Poireaux et autres légumes alliacés, frais ou réfrigérés	10	2,5	10	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
07 04 1000	Choux fleurs et choux fleurs brocolis, frais ou réfrigérés	7	2,5	7	2,5	0
07 04 90	Autres choux, choux fleurs, choux frisés ou similaires, frais ou réfrigérés	10	2,5	10	2,5	0
07 05	Laitue (Lactuca sativa) et chicorées (Cichorium spp), à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	1,5	20
07 06 1000	Carottes et navets, frais ou réfrigérés	10	2,5	0	2,5	10
07 06 90	Navets, betteraves, salsifis, céleris raves et similaires, frais, réfrigérés	10	2,5	10	2,5	0
07 07	Concombres et cornichons, frais ou réfrigérés	10	2,5	0	2,5	10
07 08 1000	Pois écosés ou non, frais ou réfrigérés	7	2,5	7	2,5	0
07 08 200	Haricots écosés ou non, frais ou réfrigérés	7	2,5	7	2,5	0
07 08 900	Autres légumes à cosser, écosser ou non, frais ou réfrigérés	7	2,5	7	2,5	0
07 09 1000	Artichauts, frais ou réfrigérés	7	2,5	7	2,5	0
07 09 2000	Asperges, fraîches, ou réfrigérées	7	2,5	7	2,5	0
07 09 3000	Aubergines, fraîches ou réfrigérées	10	2,5	10	2,5	0
07 09 4000	Céleris autres que les céleris raves, frais ou réfrigérés	10	2,5	10	2,5	0
07 09 5100	Champignons frais ou réfrigérés	7	2,5	7	2,5	0
07 09 60	Piments (capsicum ou pimenta) frais ou réfrigérés	10	2,5	0	2,5	10

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
07 09 7000	Epinards, tetragones et arrochés, frais ou réfrigérés	10	2,5	10	2,5	0
07 09 90	Autres légumes frais ou réfrigérés	10	2,5	0	2,5	10
07 10 1000	Pommes de terre congelées	7	2,5	0	1,5	10
07 10 2100	Pois écosés ou non congelés	7	2,5	0	1,5	10
07 10 2200	Haricots écosés ou non, congelés	7	2,5	0	1,5	10
07 10 2900	Autres légumes à cosser, écosés ou non, congelés	7	2,5	0	1,5	10
07 10 3000	Epinards tétragones et arrochés, congelés	7	2,5	0	1,5	10
07 10 4000	Maïs doux congelés	7	2,5	0	1,5	10
07 10 80	Autres légumes congelés	7	2,5	0	1,5	10
07 10 9000	Mélanges de légumes congelés	7	2,5	0	1,5	10
07 11 90	Autres légumes; mélanges de légumes provisoirement conservés mais impropre à la consommation en l'état	7	2,5	0	1,5	10
07 11 9050	Oignons provisoirement conservés mais impropre à l'alimentation en l'état	7	2,5	0	1,5	10
07 12 31	Champignons truffés, simplement coupés, broyés ou pulvérisés	7	2,5	7	2,5	0
07 12 90	Autres légumes et mélanges de légumes simplement broyés coupés ou pulvérisés	7	2,5	7	2,5	0
07 13 10	Pois secs écosés même décortiqués ou cassés	7	2,5	7	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
07 13 2000	Pois chiches secs, écosés même décortiqués ou cassés	7	2,5	7	2,5	0
07 13 31	Haricots secs écosés, même décortiqués ou cassés	7	2,5	7	2,5	0
07 13 32	Haricots secs, petits rouges écosés, même décortiqués ou cassés	7	2,5	7	2,5	0
07 13 320090	Haricots, petits rouges; autres	7	2,5	7	2,5	0
07 13 33	Haricots communs secs, écosés, même décortiqués ou cassés	2	2,5	2	2,5	0
07 13 39	Haricots, petits rouges, écosés, même décortiqués ou cassés	2	2,5	2	2,5	0
071340	Lentilles séchées, écosées même décortiqués ou cassées	2	2,5	2	2,5	0
07 13 400090	Lentilles; autres	2	2,5	2	2,5	0
07 13 50	Fèves et féveroles à cosses secs, écosés, même décortiqués ou cassés	2	2,5	2	2,5	0
07 13 500090	Fèves et feverolles; autres	2	2,5	2	2,5	0
07 13 90	Autres légumes secs à cosser, écosés, même décortiqués ou cassés	2	2,5	2	2,5	0
07 13 9090	Autres légumes	2	2,5	2	2,5	0
07 14	Autres racines et tubercules fraîches ou séchées	15	2,5	15	2,5	0
	<b>CHAPITRE 08 - FRUITS COMESTIBLES : ECORCES D'AGRUMES ET DE MELON</b>					
08	Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons à l'exclusion du 0807	10	2,5	0	2,5	10

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
08 07 11	Pastèques	15	2,5	0	1,5	20
08 07 19	Melons (y compris les pastèques), frais	15	2,5	0	1,5	20
	<b>CHAPITRE 09 - CAFE, THE, MATE ET EPICES</b>					
09 01 1100	Café non torréfié, non décaféiné	25	2,5	0	2,5	30
09 01 1200	Café non torréfié, décaféiné	25	2,5	25	2,5	0
09 01 2100	Café torréfié non décaféiné	25	2,5	0	2,5	30
09 01 2200	Café torréfié, décaféiné	25	2,5	0	2,5	30
09 01 9010	Coques et pellicules de café	25	2,5	25	2,5	0
09 01 9090	Succédanés du café contenant du café	25	2,5	25	2,5	0
09 02 1000	Thé vert (non fermenté) en emballage immédiat n'excédant pas 3 kg	15	2,5	15	2,5	0
09 02 2000	Thé vert non fermenté autrement présenté	15	2,5	15	2,5	0
09 02 3000	Thé noir (fermenté), en emballage immédiat n'excédant pas 3 kg	15	2,5	15	2,5	0
09 02 4000	Thé noir (fermenté ou partiellement fermenté), autrement présenté	15	2,5	15	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	<b>CHAPITRE 10 - CEREALES</b>					
10 04 0000	Avoine	0	2,5	0	2,5	0
10 06 3000	Riz semi blanchi ou blanchi, même poli ou glacé	20	2,5	0	1,5	30
10 06 4000	Riz en brisures	20	2,5	0	1,5	30
10 08 9090	Autres céréales; autres	10	2,5	0	1,5	20
	<b>CHAPITRE 11 - PRODUITS DE LA MINOTERIE, MALT, AMIDONS ET FECULES...</b>					
11 01 0000	Farine de froment (blé) ou de méteil	25	2,5	0	1,5	30
11 02 1000	Farine de seigle	5	1,5	0	1,5	20
11 02 2000	Farine de maïs	5	1,5	0	1,5	20
11 02 3000	Farine de riz	5	1,5	0	1,5	20
11 02 9000	Farines d'autres céréales autre que de froment (blé), ou de méteil	5	1,5	0	1,5	20
11 03 1100	Gruaux et semoules de froment (blé)	10	2,5	10	2,5	0
11 06 0000	Farines, semoules et poudres de légumineuses à cosse sèche... (dichtame)	7	2,5	0	1,5	10
	<b>CHAPITRE 12 - GRAINE ET FRUITS OLEAGINEUX</b>					
12 09	Graines, fruits et spores à ensemercer	7	2,5	0	1,5	10

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
12 12 0000	caroubes, algues betteraves à sucre	7	2,5	0	1,5	10
	<b>CHAPITRE 15 - GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VEGETALES...</b>					
15 07 1000	Huiles de soja brute même dégommees	2	2,5	2	2,5	0
15 07 9000	Autres huiles de soja et fractions, non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	0
15 08 1000	Huiles d'arachide brutes	2	2,5	2	2,5	0
15 08 9000	Autres huiles d'arachide et fractions, non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	0
15 09 1000	Huiles d'olive vierges	2	2,5	2	2,5	0
15 09 9000	Autres huiles d'olive et fractions, non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	0
15 10	Autres huiles d'olive même mélangées, fractions non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	0
15 11 1000	Huile brute	2	2,5	2	2,5	0
15 11 9000	Autres huiles de palme et fractions non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	0
15 12 1100	Huiles de tournesol ou carthame brutes	2	2,5	2	2,5	0
15 12 1900	Autres huiles de tournesol, carthame, fractions non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	0
15 12 2100	Huile brute, même dépourvue de gossipol	2	2,5	2	2,5	0
15 12 2900	Autres huiles de coton et fractions, non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
15 13 1100	Huile brute de coco	2	2,5	2	2,5	0
15 14 1100	Huile brute de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions	2	2,5	2	2,5	0
15 14 9100	Huiles de navettes colza, moutarde, et fractions, non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	0
15 15 1100	Huiles de lin brutes	2	2,5	2	2,5	0
15 15 1900	Autres huiles de lin et fractions non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	0
15 15 2100	Huiles de maïs brutes	2	2,5	2	2,5	0
15 15 2900	Autres huiles de maïs et fractions, non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	0
15 15 3000	Huiles de ricin et fractions non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	0
15 15 4000	Huile de tung et ses fractions	2	2,5	2	2,5	0
15 15 5000	Huiles de sésame et fractions non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	0
15 15 9000	Autres huiles grasses et fractions non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	0
15 16 2000	Graisses et huiles végétales et fractions même raffinées	2	2,5	2	2,5	0
15 17 1000	Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide	25	2,5	0	1,5	30
15 17 9000	Autres	25	2,5	25	2,5	0
15 18 0000	Graisses, huiles animales, végétales, non alimentaires, modifiées chimiquement	2	2,5	2	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
15 21	Cires végétales	7	2,5	7	2,5	0
15 22	Dé gras, résidus provenant des corps gras	7	2,5	7	2,5	0
	<b>CHAPITRE 16 - PREPARATIONS DE VIANDES, DE POISSONS, OU DE CRUSTACES...</b>					
16 01	Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits	15	2,5	0	1,5	20
16 02	Autres préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang	20	2,5	0	2,5	20
16 03	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	15	2,5	15	2,5	0
16 04 1100	Conserves de saumons entiers ou en morceaux non hachés	15	2,5	15	2,5	0
16 04 1200	Conserves de harengs entiers ou en morceaux non hachés	15	2,5	15	2,5	0
16 04 1300	Conserves de sprats et esprotts entiers ou en morceaux hachés	15	2,5	15	2,5	0
16 04 1400	Conserves de thons, listaos et sardes entiers ou en morceaux non hachés	15	2,5	15	2,5	0
16 04 1500	Conserves de maquereaux entiers ou en morceaux non hachés	15	2,5	15	2,5	0
16 04 1600	Conserves d'anchois entiers ou en morceaux non hachés	15	2,5	15	2,5	0
16 04 1900	Autres conserves de poissons entiers ou en morceaux non hachés	15	2,5	15	2,5	0
16 04 2000	Autres préparations et conserves de poissons	20	2,5	0	2,5	20

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
16 04 3000	Caviar et ses succédanés	25	2,5	25	2,5	0
1605	Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés	20	2,5	0	2,5	20
	<b>CHAPITRE 17 - SUCRES ET SUCRERIES</b>					
17 01	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide	25	2,5	0	1,5	30
17 02	Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés	10	2,5	0	1,5	20
17 04	Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc)	15	2,5	0	1,5	20
17 04 9055	Pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux	7	2,5	0	1,5	20
	<b>CHAPITRE 18 - CACAO ET SES PREPARATIONS</b>					
18 06	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao	15	2,5	0	1,5	20
	<b>CHAPITRE 19 - PREPARATIONS A BASE DE CEREALES, AMIDONS, FECULES...</b>					

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
19 01	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires de produits des n° 0401 0 0404, ne contenant pas cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs, <b>à l'exclusion du 19 01 1000 : préparation pour l'alimentation des enfants conditionnées pour la vente au détail</b>	25	2,5	0	2,5	30
19 01 1000	Préparation pour l'alimentation des enfants	0	1,5	0	1,5	30
19 02	Pâtes alimentaires, même cutes ou farcie (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé	20	2,5	0	2,5	20
19 04	Produit à base de céréale obtenus par soufflage ou par grillage	7	2,5	0	1,5	10
19 05	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées e farine, d'amidon ou de féculé en feuilles et produits similaires	25	2,5	0	2,5	30

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	<b>CHAPITRE 20 - PREPARATIONS DE LEGUMES, DE FRUITS ....</b>					
20 01	Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	7	2,5	0	1,5	10
20 05	Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétiques, non congelés.....	7	2,5	0	1,5	10
20 06	Légumes, fruits, écorces d fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cirstallisés)	20	2,5	0	1,5	30
20 07	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	25	2,5	0	2,5	30
20 08	Fruits et autres parties comestibles de plantes	25	2,5	0	2,5	30
20 09	Jus de fruits (y compris les moûts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	25	2,5	0	2,5	30
	<b>CHAPITRE 21 - PREPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERS</b>					
21 01	Extrait, essences et concentrés de café, de thé ou de mate et préparations	10	2,5	10	2,5	0
21 02	Levures vivantes ou mortes, autres micro-organismes, monocellulaires morts	10	2,5	10	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
21 03	Préparations pour sauces et sauces préparées, condiments assaisonnements, composé; farine de moutarde et moutarde préparée	7	2,5	0	1,5	10
21 04	Préparations pour soupes, potages ou bouillons, soupes, potages ou bouillons préparés ; préparations alimentaires composites homogénéisées	7	2,5	0	1,5	10
21 04 2000	Préparation alimentaires composites homogénéisées	0	1,5	0	1,5	10
21 05	Glaces de consommation, même contenant du cacao	20	2,5	0	2,5	20
21 06	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs	20	2,5	0	2,5	20
21 06 1080	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs sauf le 21061081 destinées exclusivement à l'alimentation des enfants	10	2,5	0	2,5	20
21 06 9030	Sirops de sucre : d'isoglucose	20	2,5	0	2,5	20
21 06 9051	Autres sirops de sucre de lactose	20	2,5	0	2,5	20
21 06 9055	Autres sirops de sucre de glucose et maltadexrine	20	2,5	0	2,5	20
21 06 9059	Autres sirops de sucre, autres	20	2,5	0	2,5	20
	<b>CHAPITRE 22 - BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES</b>					
22 01	Eaux y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiés	20	2,5	0	2,5	20

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
22 01 9000	Eaux d'adduction potable	0	1,5	0	1,5	20
22 02 1000	Eaux y.c. les eaux minérales et gazéifiées sucrées ou aromatisées	20	2,5	0	2,5	20
22 02 9000	Autres boissons non alcooliques, exceptés le jus du n° 20.09	20	2,5	0	2,5	20
22 03	Bières de malt	25	2,5	0	2,5	30
22 04 1000	Vins mousseux	30	2,5	30	2,5	0
22 04 2100	Vins et mouts de raisin mutés à l'alcool, en récipients de 2 l et -	20	2,5	20	2,5	0
22 04 2900	Autres vins et mouts de raisins mutés à l'alcool (1)	20	2,5	20	2,5	0
22 04 2900	Autres vins et mouts de raisins en vrac destinés à la mise en bouteille	10	2,5	10	2,5	0
22 04 3000	Autres mouts de raisins	20	2,5	20	2,5	0
22 05 1000	Vermouth et vins de plantes ou aromatiques, en récipients de 2 l et -	30	2,5	30	2,5	0
22 05 9000	Autres vermouth et vins de plantes ou aromatiques	30	2,5	30	2,5	0
22 06	Autres boissons fermentées (cidres, poire, hydromel etc...)	10	2,5	10	2,5	0
22 07 1000	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique de 80% volume en plus	7	2,5	7	2,5	0
22 07 2000	Alcool éthylique et eaux de vie dénaturées	7	2,5	7	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
22 08 1000	Préparations alcooliques composées pour fabrication des boissons	15	2,5	15	2,5	0
22 08 2000	Eaux de vie de vin ou de marc de raisin	30	2,5	30	2,5	0
22 08 3000	Whiskies	30	2,5	30	2,5	0
22 08 4000	Rhum et tafia	30	2,5	0	2,5	30
22 08 5000	Gin et genièvre	30	2,5	30	2,5	0
22 08 7000	liqueurs à base de rhum	30	2,5	0	2,5	30
22 08 9000	Autres produits du n° 22.08 à base de rhum	30	2,5	0	2,5	30
22 08 9055	Liqueurs	30	2,5	0	2,5	30
22 09	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique	10	2,5	0	2,5	10
	<b>CHAPITRE 23 - RÉSIDUS ET DÉCHETS DE INDUSTRIES ALIMENTAIRES; ALIMENTS PRÉPARÉS POUR ANIMAUX</b>					
23 01	Farines, poudre et agglomérés sous forme de pelets, de viandes, d'abats	7	2,5	7	2,5	0
23 02	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture....	7	2,5	0	1,5	10
23 09	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	15	2,5	0	1,5	20

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	<b>CHAPITRE 24 - TABACS ET SUCCEDANES DE TABACS FABRIQUES</b>					
24 02 1000	Cigares et cigarillos	50	2,5	50	2,5	0
24 02 2000	Cigarettes contenant du tabac	50	2,5	50	2,5	0
24 02 9000	Autres cigarettes	50	2,5	50	2,5	0
24 03 0000	Autres tabacs et succédanés de tabacs	50	2,5	50	2,5	0
	<b>CHAPITRE 25 - SELS, SOUFRE, TERRES ET PIERRES, PLATRES, CHAUX ET CIMENTS</b>					
25 01	Sel ( y compris le sel préparé pour la table et le sel dénaturé)	15	2,5	15	2,5	0
25 05	Sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du chapitre 26	7	2,5	0	1,5	10
25 17	Cailloux, graviers et similaires pour routes, voies ferrées, ballasts	10	2,5	10	2,5	0
25 17 1000	Cailloux, graviers et similaires pour routes, voies ferrées, ballasts	20	2,5	0	1,5	30
25 18	Dolomie - même fritté ou calcinée	15	2,5	15	2,5	0
25 18 1000	Dolomie - crue - brute ou simplement débitée par sciage	15	2,5	15	2,5	0
25 19	Carbonate de magnésium naturel ; magnésie	10	2,5	10	2,5	0
25 20	Gypse ; anhydrite ; plâtres	10	2,5	10	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
25 21	Castines ; pierres à chaux ou à ciment	10	2,5	10	2,5	0
25 22	Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique à l'exclusion du n°2825	15	2,5	15	2,5	0
25 23	Ciments non pulvérisés dits clinkers	0	1,5	0	1,5	0
25 23 2100	Ciments blancs, même colorés artificiellement	20	2,5	0	2,5	20
25 23 2900	Autres ciments portlands	20	2,5	0	2,5	20
	<b>CHAPITRE 27 - COMBUSTIBLES MINERAUX, HUILES MINERALES...</b>					
27 10	Huiles et préparations de pétrole ou minéraux bitumineux A 70 - ou +	7	2,5	0	1,5	10
27 11 1200	Propane	7	2,5	0	1,5	10
27 11 1300	Butanes liquéfiés	7	2,5	0	1,5	10
27 12	Vaseline; paraffine, cire de pétrole microcristalline, slack wax, ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits similaires obtenues par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés	7	2,5	0	1,5	10
27 15	Mélanges bitumineux de tous genres (mastics bitumineux, cut-backs par exemple)	0	2,5	0	2,5	0
27 16	Energie électrique	0	1,5	0	1,5	0
	<b>CHAPITRE 28 - PRODUITS CHIMIQUES INORGANIQUES...</b>					

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
28 04	Hydrogène, gaz rares et autres éléments non métalliques	7	2,5	0	1,5	10
28 06	Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique); acide chlorosulfurique	7	2,5	0	1,5	10
28 11	Autres acides inorganiques et autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques	7	2,5	0	1,5	10
28 14	Ammoniac anhydre ou en solution aqueuse (ammoniaque)	7	2,5	0	1,5	10
28 28 1000	Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium (1)	7	2,5	0	2,5	20
28 28 9000	Autres hypochlorites , chlorites, hypobromites	20	2,5	0	2,5	20
28 36	Carbonates; peroxycarbonates (percarbonates); carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbonate d'ammonium	7	2,5	0	1,5	10
28 44 4000	Autres éléments isotopes, composés radioactifs, produits céramiques, mélanges	7	2,5	7	2,5	0
28 51	Autres composés inorganiques (y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé; amalgames autres que de métaux précieux	7	2,5	0	1,5	10
	<b>CHAPITRE 29 - PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES</b>					
29 07	Phénols; phénols-alcools	7	2,5	0	1,5	10
	<b>CHAPITRE 30 : PRODUITS PHARMACEUTIQUES</b>					

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
30 03	Médicaments ...non conditionnés pour la vente au détail et non destinés à la médecine humaine	7	2,5	7	2,5	0
30 03	Médicaments ...non conditionnés pour la vente au détail	7	2,5	7	2,5	0
30 04	Médicaments	7	2,5	7	2,5	0
30 04	Médicaments destinés à la médecine humaine	7	2,5	7	2,5	0
	<b>CHAPITRE 31 - ENGRAIS</b>					
31 01	Engrais d'origine animale, végétale, même mélangés ou traités chimiquement	15	2,5	0	2,5	20
31 02	Engrais minéraux ou chimiques azotés	15	2,5	0	2,5	20
31 03 0000	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés	15	2,5	0	2,5	20
31 03 1000	Superphosphates	15	2,5	0	2,5	20
31 04	Engrais minéraux ou chimiques potassiques	15	2,5	0	2,5	20
31 05	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants azote, phosphore et potassium; autres engrais; produits du présent chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg	15	2,5	0	2,5	20
	<b>CHAPITRE 32 - EXTRAIT TANNANT OU TINCTORIAUX...</b>					
32 03	Matières colorantes d'origine végétale ou animale	10	2,5	10	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
32 04	Matières colorantes organiques synthétiques, même de constitution chimique définie; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de matières colorantes organiques synthétiques; produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores, même de constitution chimique définie	7	2,5	0	1,5	10
32 05	Laques colorantes; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de laques colorantes	7	2,5	0	1,5	10
32 06	Autres matières colorantes; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, autres que celles des n° 3203, 3204 ou 3205; produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie	7	2,5	0	1,5	10
32 07	Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie; frites de verre et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons	7	2,5	0	1,5	10
32 08	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la note 4 du présent chapitre	25	2,5	0	2,5	30
32 09	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux	25	2,5	0	2,5	30
32 10	Autres peintures et vernis, pigments à l'eau pour le finissage du cuir	25	2,5	0	2,5	30

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
32 11	Siccatis préparés	7	2,5	0	1,5	10
32 12	Pigment (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail	7	2,5	0	1,5	10
32 13	Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires, en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires	7	2,5	0	1,5	10
32 14	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie	7	2,5	0	1,5	10
32 15	Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides	7	2,5	0	1,5	10
<b>CHAPITRE 33 - HUILES ESSENTIELLES ET RESINOIDES....</b>						
33 01	Huiles essentielles (déterpénées ou non), y compris celles dites "concrètes" ou "absolues"; résinoïdes; oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles (1)	20	2,5	0	2,5	20

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
33 02	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie; autres préparations à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication de boissons (1)	20	2,5	0	2,5	20
33 03	Parfums et eaux de toilette (1)	15	2,5	15	2,5	0
33 04 1000	Produits de maquillage pour les lèvres (1)	15	2,5	15	2,5	0
33 04 1900	Autres produits de beauté (1)	15	2,5	15	2,5	0
33 04 2000	Produits de maquillage pour les yeux (1)	15	2,5	15	2,5	0
33 04 3000	Préparations pour manucures ou pédicures (1)	15	2,5	15	2,5	0
33 04 9100	Poudres, y compris les poudres compactes (1)	15	2,5	15	2,5	0
33 04 9900	Autres produits de beauté, de maquillage, solaire ou pour la peau (1)	15	2,5	15	2,5	0
33 05	Préparations capillaires	20	2,5	0	2,5	20
33 06	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y compris les poudres	5	2,5	5	2,5	0
33 07 1000	Préparations de prérasage, rasage, après-rasage (1)	15	2,5	15	2,5	0
33 07 2000	Désodorisants corporels et antisudoraux (1)	15	2,5	15	2,5	0
33 07 3000	Sels parfumés et autres préparations pour le bain (1)	15	2,5	15	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
33 07 4100	Agarbatti- et autres préparations odoriférantes agissant par combustion	20	2,5	20	2,5	0
33 07 4900	Autres préparations pour parfumer ou désodoriser les locaux	20	2,5	20	2,5	0
33 07 9000	Autres produits du N. 33.07, dépilatoire, préparations pour cosmétiques par exemple	20	2,5	20	2,5	0
	<b>CHAPITRE 34 - SAVONS, AGENTS DE SURFACE ORGANIQUE...</b>					
34 01	Savons,à l'exclusion du 34 01 1100	15	2,5	0	1,5	20
34 01 1100	Savons, produits et préparations de toilette (y compris ceux à usages médicaux)	15	2,5	0	1,5	20
34 02	Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires d lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du n° 34 01	20	2,5	0	2,5	20
34 06	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires	15	2,5	0	1,5	20
	<b>CHAPITRE 36 - POUDRES ET EXPLOSIFS ;ARTICLES DE PYROTECNIE ;ALLUMETTES</b>					
36 02	Explosifs préparés autre que poudres propulsives	15	2,5	15	2,5	0
36 03	mèches de sureté ; cordeaux détonnant, amorces	15	2,5	15	2,5	0
36 04	articles pour feux d'artifices	15	2,5	15	2,5	0
	<b>CHAPITRE 37 - PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES ET CINEMATOGRAPHIQUES</b>					

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
37 01 1000	Pour rayons X	10	2,5	10	2,5	0
37 01 2000	Films à développement et tirage instantané	10	2,5	10	2,5	0
37 01 3000	Autres plaques et films plans photographiques sensibilisés, 1 coté + 255 mm	25	2,5	25	2,5	0
37 01 9100	Autres plaques et films plans sensibilisés pour la photographie polychromée	25	2,5	25	2,5	0
37 01 9900	Autres plaques et films plans photographiques, sensibilisés	25	2,5	25	2,5	0
37 02 1000	Pour rayons X	25	2,5	25	2,5	0
37 02 3100	Films à développement et tirage instantané	25	2,5	25	2,5	0
37 02 3100	Pellicules polychromées non perforées, largeur 105 mm et -	25	2,5	25	2,5	0
37 02 3200	Pellicules aux halogénures d'argent, largeur 105 mm et moins	25	2,5	25	2,5	0
37 02 3900	Autres pellicules non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm	25	2,5	25	2,5	0
37 02 4100	Autres pellicules non perforées d'une largeur excédant 110 mm et d'une longueur excédant 200 m pour la photographie en couleur	25	2,5	25	2,5	0
37 02 4200	Autres pellicules non perforées d'une largeur excédant 110 mm et d'une longueur excédant 200 m autres que pour la photographie en couleur	25	2,5	25	2,5	0
37 02 4300	Autres pellicules d'une largeur 110 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m	25	2,5	25	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
37 02 4400	Autres pellicules non perforées d'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm	25	2,5	25	2,5	0
37 02 5100	Pellicules polychromées, 16 mm et moins, longueur 14 m et moins	25	2,5	25	2,5	0
37 02 5200	Pellicules polychromées, 16 mm et moins, longueur + de 14 m	25	2,5	25	2,5	0
37 02 5300	Pellicules polychromées, + 16 à 35 mm pour diapositives, longueur 30 m et -	25	2,5	25	2,5	0
37 02 5400	Pellicules polychromées, + 16 à 35 mm pour autres usages, longueur 30 m et -	25	2,5	25	2,5	0
37 02 5500	Pellicules polychromées, + 16 à 35 mm, longueur + 30 m	25	2,5	25	2,5	0
37 02 5600	Pellicules polychromées, + 35	25	2,5	25	2,5	0
37 02 9100	Autres pellicules autres d'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur n'excédant pas 14 m	25	2,5	25	2,5	0
37 02 9200	Autres pellicules autres d'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur excédant 14 m	25	2,5	25	2,5	0
37 02 9300	Pellicules monochromées, + 16	25	2,5	25	2,5	0
37 02 9400	Pellicules monochromes, + 16 à 35 mm, longueur + 30 m	25	2,5	25	2,5	0
37 02 9500	Pellicules monochromes, + 35 mm	25	2,5	25	2,5	0
37 03 1000	Rouleaux de papiers, cartons, textiles, photographiques, largeur + 610 mm	10	2,5	10	2,5	0
37 03 2000	Autres papiers, cartons, textiles pour photographies polychromes	10	2,5	10	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
37 03 9000	Autres papiers, cartons, textiles pour photographies monochrome	10	2,5	10	2,5	0
37 04 0000	Plaques, pellicules, films, papiers, textiles, impressionnés, non développés	20	2,5	20	2,5	0
37 05 1000	Plaques et pellicules offset, impressionnées et développées, autres que films	0	2,5	0	2,5	0
37 05 2000	Microfilms, impressionnés et développés	25	2,5	25	2,5	0
37 05 9000	Autres plaques et pellicules, impressionnées et développées	2	2,5	2	2,5	0
37 06 1000	Films cinématographiques, impressionnés et développés de 35 mm ou plus (1)					
	d'actualité	0	1,5	0	1,5	0
	pornographiques ou d'incitation à la violence	40	2,5	40	2,5	0
	autres	7	2,5	7	2,5	0
37 06 9000	Autres films					0
	d'actualité	0	1,5	0	1,5	0
	pornographiques ou d'incitation à la violence	40	2,5	40	2,5	0
	autres	7	2,5	7	2,5	0
37 07 1000	Emulsions pour surfaces sensibles	7	2,5	7	2,5	0
	<b>CHAPITRE 38 - PRODUITS DIVERS DES INDUSTRIES CHIMIQUES</b>					

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
38 08	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectant et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches <b>à l'exception du 38 08 9000</b>	15	2,5	0	1,5	20
38 08 9000	Autres insecticides et fongicides	10	2,5	0	2,5	10
3809	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparation pour le mordantage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs <b>à l'exception du 38 09 9100</b>	15	2,5	0	1,5	20
38 09 9100	Autres agents d'apprêts et de finissage des types utilisés dans l'industrie textile	10	2,5	0	2,5	10
38 16	Ciment, mortier, béton et compositions similaires réfractaires	7	2,5	7	2,5	0
38 20	Préparations antigel et liquides préparés pour le dégivrage	10	2,5	0	2,5	10
38 24 50	Mortier et béton non réfractaires	7	2,5	7	2,5	0
	<b>CHAPITRE 39 - MATIERES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIERES</b>					

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
39 01 1000	Polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94 et non biodégradable	7	2,5	7	2,5	0
39 01 1000	Polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94 et biodégradable	7	2,5	7	2,5	0
39 01 2000	Polyéthylène d'une densité supérieure à 0,94 et non biodégradable	7	2,5	7	2,5	0
39 01 2000	Polyéthylène d'une densité supérieure à 0,94 et biodégradable	7	2,5	7	2,5	0
39 01 3000	Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle	15	2,5	15	2,5	0
39 01 9000	Autre copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle	15	2,5	15	2,5	0
39 02 1000	Polypropylène, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 02 2000	Polyisobutylène, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 02 3000	Copolymères de propylène	15	2,5	15	2,5	0
39 02 9000	Autres polymères de propylène ou d'autres oléofines, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 03 1900	Autres polystyrènes, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 03 2000	Copolymères de styrène-acrylonitrile (SAN), sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 03 3000	Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène	15	2,5	15	2,5	0
39 03 9000	Autres polymères du styrène, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
39 04 1000	Polychlorure de vinyle, sans mélange, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 04 2100	Autres polychlorures de vinyle, non plastifiés, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 04 2200	Autres polychlorures de vinyle, plastifiés, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 04 3000	Copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	15	2,5	15	2,5	0
39 04 4000	Autres copolymères du chlorure de vinyle, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 04 5000	Polymères du chlorure de vinylidène	15	2,5	15	2,5	0
39 04 6100	Polytetrafluoroéthylène, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 04 6900	Autres polymères fluorés	15	2,5	15	2,5	0
39 04 9000	Autres formes primaires du chlorure de vinyle et des oléfines halogènes	15	2,5	15	2,5	0
39 05 1200	Polymères d'acétate de vinyle en dispersion aqueuse, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 05 1900	Autres polymères d'acétate de vinyle	15	2,5	15	2,5	0
39 06 1000	Polyméthacrylate de méthyle sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 06 9000	Autres polymères acryliques, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 07 1000	Polyacétals	15	2,5	15	2,5	0
39 07 2000	Autres polyethers, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
39 07 3000	Résines et poxydes, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 07 4000	Polycarbonates	15	2,5	15	2,5	0
39 07 5000	Résines alkydes sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 07 6000	Polyéthylène téréphtalane	15	2,5	15	2,5	0
39 07 9100	Autres polyesters non saturés sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 07 9900	Autres polyesters saturés, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 08 1000	Polyamide	15	2,5	15	2,5	0
39 09 1000	Résines uréiques; résines de thiourée, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 09 2000	Résines mélaminiques, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 09 3000	Autres résines aminiques, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 09 4000	Résines phénoliques, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 09 5000	Polyurethanes, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 10	Silicones sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 11 1000	Résine primaire de pétrole, coumarone, indene et polyterpène	15	2,5	15	2,5	0
39 11 9000	Autres produits primaires NDCA visés à la note 3 du présent chapitre	15	2,5	15	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
39 12 1100	Acétates de cellulose non plastifiés	15	2,5	15	2,5	0
39 12 1200	Acétates de cellulose plastifiés	15	2,5	15	2,5	0
39 12 2000	Nitrates de cellulose	15	2,5	15	2,5	0
39 12 3100	Carboxyméthylcellulose et ses sels, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 12 3900	Autres éthers de celluloses sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 12 9000	Autres éthers de cellulose	15	2,5	15	2,5	0
39 13 1000	Acides alginiques ses sels et ses esters	15	2,5	15	2,5	0
39 13 9000	Autres polymères naturels et modifiés NDCA, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 14	Echangeurs d'ions (polymères des N 39.01 à 39.13), sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	0
39 15 1000	Déchets de polymères de l'éthylène	15	2,5	15	2,5	0
39 15 2000	Déchets de polymères du styrène	15	2,5	15	2,5	0
39 15 3000	Déchets de polymères du chlorure de vinyle	15	2,5	15	2,5	0
39 15 9000	Déchets d'autres matières plastiques	15	2,5	15	2,5	0
39 16 1000	Monofils (+ 1 mm), joncs, batons, profilés en polymères de l'éthylène	15	2,5	15	2,5	0
39 16 2000	Monofils (+ 1 mm) joncs, batons, profilés en polymères du chlorure de vinyle	15	2,5	15	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
39 16 9000	Monofils (+ 1 mm), jones, batons, profi les en autres matières plastiques	15	2,5	15	2,5	0
39 17	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques	20	2,5	0	2,5	20
39 18 1000	Revêtement de sols, murs, plafonds, en polymères du chlorure de vinyle	15	2,5	15	2,5	0
39 18 9000	Revêtements de sols, murs, plafonds en autres matières plastiques	15	2,5	15	2,5	0
39 19	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux	20	2,5	0	2,5	20
39 20	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières	20	2,5	0	2,5	20
39 21 1100	Produits alvéolaires en polymères du styrène	15	2,5	15	2,5	0
39 21 1200	Produits alvéolaires en chlorure et acétate de vinyle	15	2,5	15	2,5	0
39 21 1300	Produits alvéolaires en polyuréthanes	15	2,5	15	2,5	0
39 21 1400	Produits alvéolaires en cellulose régénérée	15	2,5	15	2,5	0
39 21 1900	Produits alvéolaires en autres matières plastiques	15	2,5	15	2,5	0
39 21 9000	Autres plaques, feuilles, bandes, pellicules en plastique non alvéolaire	15	2,5	15	2,5	0
39 22 1000	Baignoires, douches et lavabos, en matières plastiques	15	2,5	15	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
39 22 2000	Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance, en matières plastiques	15	2,5	15	2,5	0
39 22 9000	Autres articles à usage sanitaire ou hygiénique, en matières plastiques	15	2,5	15	2,5	0
39 23	Articles de transport ou d'emballages, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques (sauf 392321 et 392329)	20	2,5	0	2,5	20
39 23 2100	Sacs, sachets, pochettes, cornets en polyéthylène	20	2,5	0	2,5	20
39 23 2900	Sacs, sachets, pochettes, cornets en autres matières plastiques	20	2,5	0	2,5	20
39 24	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques	10	2,5	0	2,5	20
39 25	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs	15	2,5	0	2,5	20
39 25 1000	Réservoir, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 litres	20	2,5	0	2,5	20
39 25 2000	Portes, fenêtres, cadres, chambranles, seuils en matières plastiques	15	2,5	0	1,5	20
39 25 3000	Volets, stores et similaires en matières plastiques	15	2,5	0	1,5	20
39 25 9000	Autres articles d'équipement pour la construction en matières plastiques	15	2,5	0	1,5	20
39 26 1000	Articles de bureaux et articles scolaires en matières plastiques	15	2,5	0	1,5	20
39 26 2000	Vêtements et accessoires (Y.C les gants) en matières plastiques	15	2,5	0	1,5	20

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
39 26 3000	Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires en matières plastiques	15	2,5	0	1,5	20
39 26 4000	Statuettes et autres objets d'ornementation en matières plastiques	15	2,5	0	1,5	20
39 26 9000	Autres ouvrages en matières plastiques et matières des N° 3901 à 3914 NDCA	15	2,5	0	1,5	20
	<b>CHAPITRE 40 - CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC</b>					
40 11	Pneu neuf en caoutchouc	10	2,5	10	2,5	0
40 12	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et "flaps" en caoutchouc	10	2,5	0	2,5	10
40 14 1000	Préservatif	0	1,5	0	1,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	<b>CHAPITRE 44 - BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS</b>					
44 01	Bois de chauffage en rondins, buches, ramilles, fagots ou sous forme similaire	7	2,5	0	1,5	10
44 07 1000	Bois de conifères, sciés, tranchés, déroulés, même rabotés + 6 mm	7	2,5	0	1,5	10
44 07 9100	Bois de chêne, sciés, tranchés, déroulés, même rabotés + 6 mm	7	2,5	0	1,5	10
44 07 9200	Bois de hêtre, sciés, tranchés, déroulés, même rabotés + 6 mm	7	2,5	0	1,5	10
44 07 9900	Autres bois, sciés, tranchés, déroulés, même rabotés + 6 mm	7	2,5	0	1,5	10
44 08 1000	Feuilles de placage et pour contre plaque de conifères 6 mm et -(1)	7	2,5	0	1,5	10
44 08 9000	Feuille de placage et pour contre plaque d'autres bois 6 mm et -	7	2,5	0	1,5	10
44 09	Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (sauf 44 09 20 et 44 15 20)	7	2,5	0	1,5	10
44 09 2000	Bois profilés autres que de conifères	10	2,5	0	2,5	10
44 15 2000	Palettes simples, palettes caisses	7	2,5	0	1,5	10

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
44 18	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux pour parquets et les bardeaux (shingles et shakes) en bois à l'exception de 44 18 10, 44 18 20, 44 18 30, 44 18 40, 44 18 50, 44 18 90	10	2,5	0	2,5	10
44 18 1000	Fenêtres portes et fenêtres	15	2,5	0	1,5	20
44 18 2000	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils en bois	15	2,5	0	1,5	20
44 18 3000	Panneaux pour parquets en bois	15	2,5	0	1,5	20
44 18 4000	Coffrage pour le bétonnage	7	2,5	0	1,5	10
44 18 5000	Bardeaux ( shingles et shakes ) en bois	15	2,5	0	1,5	20
44 18 9000	Autres ouvrages de menuiserie en bois	15	2,5	0	1,5	20
44 20	Bois marquetés et bois incrustés	10	2,5	10	2,5	0
44 21 9000	Autres ouvrages en bois	7	2,5	0	1,5	10
	<b>CHAPITRE 48 - PAPIERS ET CARTONS; OUVRAGES EN PÂTE DE CELLULOSE? EN PAPIER OU EN CARTON</b>					
48 03	papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour serviettes à démaquiller	20	2,5	20	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
48 11	Papiers cartons, ouates de celluloses et nappes de fibres	10	2,5	0	2,5	10
48 17	Enveloppes, cartes lettres, cartes postales non illustrées et cartes	10	2,5	10	2,5	0
48 18	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller.... (sauf 48 18 10, 48 18 20 et 48 18 30)	20	2,5	0	2,5	20
48 18 1000	Papier hygiénique	20	2,5	0	2,5	20
48 18 2000	Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains	20	2,5	0	2,5	20
48 18 3000	Nappes et serviettes de table	20	2,5	0	2,5	20
48 18 4000	Serviettes et tampons hygiéniques	20	2,5	0	2,5	20
48 18 4090	Couches pour bébés	10	2,5	0	2,5	20
48 18 5000	Vêtements et accessoires de vêtements	20	2,5	0	2,5	20
48 19	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	20	2,5	0	2,5	20
48 20	Registre et livres de comptes, liasses et carnets manifold autres que les cahiers (482020)	7	2,5	0	1,5	10

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
48 20 2000	cahiers	7	2,5	0	2,5	10
48 21	Etiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non	15	2,5	0	1,5	20
48 23	Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose découpés à format; autres ouvrages en pâte à papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (sauf 48 23 51)	15	2,5	0	1,5	20
<b>CHAPITRE 49 - PRODUITS DE L'EDITION, DE LA PRESSE....</b>						
49 01 10	Livres, brochures en feuillet isolé même plié	0	1,5	0	1,5	0
49 01 9100	Dictionnaires et encyclopédies même en fascicules	0	1,5	0	1,5	0
49 01 9900	Autres livres, brochures et imprimés similaires	0	1,5	0	1,5	0
49 02 1000	Journaux et publications périodiques imprimés à 4 N/semaine et +	0	1,5	0	1,5	0
49 02 9000	Autres journaux, publications périodiques imprimés, illustrés avec publicités	0	1,5	0	1,5	0
49 03	Albums, livres d'images, albums à dessiner et colorier pour enfants	0	1,5	0	1,5	0
49 04	Musiques manuscrites ou imprimées, illustrées ou non même reliées	0	1,5	0	1,5	0
49 07	Timbres-postes, timbres fiscaux, similaires, papiers timbres, billets de banque	0	1,5	0	1,5	0
49 07 0010	Autres timbre-poste, timbres fiscaux et analogues	0	1,5	0	1,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
49 07 0090	chéquiers	15	2,5	0	1,5	20
49 07 0090	Autres timbre-poste, timbres fiscaux et analogues	0	1,5	0	1,5	20
49 08	Décalcomanies de tous genres	10	2,5	10	2,5	0
49 09	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	20	2,5	0	2,5	20
49 10	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller	20	2,5	0	2,5	20
49 11 1000	Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires	20	2,5	0	2,5	20
	<b>CHAPITRE 56 OUATES, FEUTRES ET NON TISSES ; FILS SPECIAUX ; FICELLES, CORDES ET CORDAGES . ARTICLES DE CORDERIES</b>					
56 01	Ouates de matière textiles et articles en ces ouates	10	2,5	10	2,5	0
56 02	Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés	10	2,5	10	2,5	0
56 03	Feutres non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés	10	2,5	10	2,5	0
56 04	Fils et cordes de caoutchouc	10	2,5	10	2,5	0
56 05	Fils métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles	10	2,5	10	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
56 06	Fils guipés, lames et formes similaires	10	2,5	10	2,5	0
56 08 1100	Filets pour la pêche	0	1,5	0	1,5	0
56 08 1900	Autres filets	10	2,5	10	2,5	0
56 08 9000	Autres	10	2,5	10	2,5	0
56 09	Articles en fils, lames ou formes similaires des n°5404 ou 5405	10	2,5	10	2,5	0
	<b>CHAPITRE 58 TISSUS SPECIAUX, SURFACES TEXTILES, TOUFFETTES, DENTELLES, TAPISSERIE, PASSEMENTERIES, BRODERIES</b>					
58 02 1100	Tissus écrus	10	2,5	10	2,5	0
58 02 1900	Autres tissus du genre éponge	10	2,5	10	2,5	0
58 03 1000	Tissus à point de gaze de coton	10	2,5	10	2,5	0
58 03 9000	Tissus à point de gaze d'un autre textile	10	2,5	10	2,5	0
58 09	Tissus de fils de métal et tissus de fils métalliques	10	2,5	10	2,5	0
58 11	Produits textiles en pièces constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées	10	2,5	10	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	<b>CHAPITRE 59 - TISSUS IMPREGNES, ENDUITS, RECOUVERTS OU STRATIFIES, ARTICLES TECHNIQUES EN MATIERES PLASTIQUES</b>					
59 08	Mèches tissées tressées ou tricotées en matière textile	7	2,5	7	2,5	0
59 09	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires en matière textile	7	2,5	7	2,5	0
59 10	Courroies transporteuses ou de transmission en matière textile	7	2,5	7	2,5	0
59 11	Produits et articles textiles pour usage technique	7	2,5	7	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	<b>CHAPITRE 61 - VETEMENTS ET ACCESSOIRES</b>					
61 03	Complets, ensembles et vestons	10	2,5	0	1,5	20
61 04	costumes tailleurs ensembles et vestes	10	2,5	0	1,5	20
61 05	Chemises et chemisettes pour homme et garçonnet	10	2,5	0	1,5	20
61 07	Slips, caleçons	10	2,5	0	1,5	20
	<b>CHAPITRE 62 - VETEMENT ET ACCESSOIRES DU VETEMENT, AUTRE QU'EN BONNETTERIE</b>					
62 03	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes	10	2,5	0	1,5	20
62 04	Costumes, tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes	10	2,5	0	1,5	20
62 05	Chemises et chemisettes en bonnetterie pour homme et garçonnet	10	2,5	0	1,5	20
62 06	Chemisiers, blouses, blouses-chemises	10	2,5	10	2,5	0
62 07	Gilets de corps, slips, caleçons, chemises de nuits, pyjamas	10	2,5	0	1,5	20
62 08	Gilets de corps et chemises de jour, combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips	10	2,5	0	1,5	20

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	<b>CHAPITRE 63 - AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNES, ASSORTIMENTS, FRIPERIE ET CHIFFONS</b>					
63 05	Sacs et sachets d'emballages	15	2,5	15	2,5	0
63 06	Bâches et stores d'extérieurs; tentes; voiles pour embarcation....	15	2,5	0	1,5	20
63 08	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils	10	2,5	10	2,5	0
63 09	Articles de friperie	10	2,5	10	2,5	0
63 10	Chiffons	7	2,5	7	2,5	0
	<b>CHAPITRE 67 - PLUMES ET DUVETS APPRETES ET ARTICLES EN PLUMES...</b>					
67 02 1000	Fleurs, feuillages et fruits artificiels... en matières plastiques	10	2,5	10	2,5	0
67 02 9000	Fleurs, feuillages et fruits artificiels... en autres matières	10	2,5	10	2,5	0
67 03	Cheveux remis et préparés, laine préparée pour perruques ou similaires	10	2,5	10	2,5	0
67 04 1100	Perruques complètes en matière textile synthétique	10	2,5	10	2,5	0
67 04 1900	Barbes, sourcils, cils, mèches et similaires en matières synthétiques	10	2,5	10	2,5	0
67 04 2000	Ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs	10	2,5	10	2,5	0
67 04 9000	Ouvrages en autres matières textiles à usage de portiche, NDCA	10	2,5	10	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	<b>CHAPITRE 68 - OUVRAGES EN PIERRE, PLATRES, CIMENT, MICA...</b>					
68 05	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés	20	2,5	0	2,5	20
68 10	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés	20	2,5	0	2,5	20
68 10 1100	Blocs et briques pour la construction en ciment, béton... même armé	20	2,5	0	2,5	20
68 10 1900	Tuiles, dalles et articles similaires, en ciment, béton... même armé	20	2,5	0	2,5	20
68 10 2000	Tuyaux en ciment, béton ou pierre artificielle, même armé	20	2,5	0	2,5	20
68 10 9900	Autres ouvrages en ciment, béton ou pierre artificielle, même armé	20	2,5	0	2,5	20
68 11 2000	Panneaux, tuiles et articles similaires, en amiante-ciment	20	2,5	20	2,5	0
68 11 9000	Autres matériaux de construction en amiante-ciment, cellulose-ciment	20	2,5	0	2,5	20
	<b>CHAPITRE 69 - PRODUITS CERAMIQUES</b>					
69 02 9000	Autres briques, céramiques de construction... réfractaires	7	2,5	0	1,5	10
69 04 1000	Briques de construction en céramique	7	2,5	0	1,5	10
69 04 9000	Hourdis, cache-poutrelles et articles similaires en céramique	7	2,5	7	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
69 05 1000	Tuiles en céramique	2	2,5	2	2,5	0
69 05 9000	Eléments de cheminée... et autres poteries de bâtiment, en céramique	2	2,5	2	2,5	0
69 06	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie en céramique	2	2,5	2	2,5	0
69 07 1000	Carreaux... - 7 cm non vernissés ni émaillés, en céramique	2	2,5	2	2,5	0
69 07 9000	Autres carreaux... non vernissés ni émaillés en céramique	2	2,5	2	2,5	0
69 08 1000	Carreaux... - 7cm, vernissés ou émaillés, en céramique	2	2,5	2	2,5	0
69 08 9000	Autres carreaux... vernissés ou émaillés, en céramique	2	2,5	2	2,5	0
69 11	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine	15	2,5	15	2,5	0
69 12	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, autre qu'en porcelaine	15	2,5	15	2,5	0
69 13	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique	15	2,5	15	2,5	0
69 14	Autres ouvrages en céramiques	10	2,5	10	2,5	0
	<b>CHAPITRE 70 - VERRE ET OUVRAGES EN VERRES</b>					
70 03	Verre dit "coulé", en plaques, feuilles ou profilés, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais autrement travaillé	7	2,5	0	1,5	10

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
70 03 1900	Autres verres coulés non armés	7	2,5	0	1,5	10
70 03 2000	Plaques et feuilles armées de verre coulé	7	2,5	0	1,5	10
70 06	Verre des n° 70.03, 70.04, 70.05, travaillé mais non encadré ni associé	7	2,5	0	1,5	10
70 07 1100	Verre trempé à format pour aérodynne, bateau et véhicule	10	2,5	10	2,5	0
70 07 1900	Autre verre trempé	10	2,5	10	2,5	0
70 07 2100	Verre de feuille contre-collé, feuille contre-collée à format pour aérodynne, bateau	10	2,5	10	2,5	0
70 07 2900	Autre verre formé de feuille contre-collée	10	2,5	10	2,5	0
70 08	Vitrage isolant à paroi multiple	10	2,5	10	2,5	0
70 09 1000	Miroirs y compris pour rétroviseurs véhicules	30	2,5	0	2,5	30
70 09 9100	Autres miroirs en verre, non encadrés	30	2,5	0	2,5	30
70 09 9200	Autres miroirs en verre encadrés	30	2,5	0	2,5	30
70 13 2100	Verre en cristal au plomb	25	2,5	25	2,5	0
70 13 3100	Verre en cristal au plomb	25	2,5	25	2,5	0
70 13 9100	Verre en cristal au plomb	25	2,5	25	2,5	0
70 15 1000	Verres de lunetterie médicale	10	2,5	0	1,5	30

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	<b>CHAPITRE 71 - PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES...</b>					
71 01	Perles fines ou de culture... enfilées temporairement pour la facilité du transport	25	2,5	25	2,5	0
71 02	Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis	25	2,5	25	2,5	0
71 03	Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants... enfilées temporairement pour la facilité du transport	25	2,5	25	2,5	0
71 04	Pierres synthétiques ou reconstituées... enfilées temporairement pour la facilité du transport	25	2,5	25	2,5	0
71 05	Egrises et poudres de pierres, gemmes ou de pierres synthétiques	25	2,5	25	2,5	0
71 13	Articles ou de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	30	2,5	7	2,5	30
71 14	Articles d'orfèvrerie et leurs parties en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	30	2,5	7	2,5	30
71 15	Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	30	2,5	7	2,5	30
71 16	Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes, synthétiques ou reconstituées	30	2,5	30	2,5	0
71 17	Bijouteries de fantaisie	30	2,5	7	2,5	30
71 18 1000	Monnaies n'ayant pas cours legal, autres que les pieces d'or	7	2,5	7	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
71 18 9000	Monnaies ayant cours legal	0	0,0	0	0,0	0
	<b>CHAPITRE 72 - FONTE, FER ET ACIER</b>					
72 05 1000	Grenailles de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier	7	2,5	7	2,5	0
72 07 1900	Autres demi-produits, en fer ou en acier, non alliés, - 0,35- de carbone	7	2,5	7	2,5	0
72 08 1100	Ebauches à chaud enroulées en acier inoxydable, 600, + 10 mm, 355 MPA	7	2,5	7	2,5	0
72 08 1200	Ebauches à chaud enroulées, en acier inoxydable, 600, 4.75 A 10 mm, 355 MPA	7	2,5	7	2,5	0
72 08 9000	Autres tôles à chaud, aciers non alliés, 600 mm ou +	7	2,5	7	2,5	0
72 09 4100	Tôles à froid... en fer, acier non allié, 600, 3 mm ou +	7	2,5	7	2,5	0
72 09 9000	Autres tôles à froid... en fer, acier non allié, 600 mm ou +	7	2,5	7	2,5	0
72 10 1200	Produits plats étamés en fer acier non allié, 600, - 0.5 mm	7	2,5	7	2,5	0
72 10 4100	Produits plats ondulés... zingués en fer, acier non allié, 600 mm	7	2,5	7	2,5	0
72 10 4900	Produits plats... zingués en fer, acier non allié, 600 mm	7	2,5	7	2,5	0
72 10 7000	Produits plats peints, vernis, plastifiés, en fer, acier non allié, 600 mm	7	2,5	7	2,5	0
72 10 9000	Autres produits plats, plaqués ou revêtus en fer, aciers non alliés, 600 mm	7	2,5	7	2,5	0
72 11 1900	Produits plats, à chaud en fer... non alliés, + 150 à - 600, 4 mm ou +	7	2,5	7	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
72 11 9000	Autres produits plats, en fer... non alliés, - 600, non plaqués ni revêtus	7	2,5	7	2,5	0
72 12 1000	Produits plats, étamés en fer... non alliés -600 mm	7	2,5	7	2,5	0
72 12 3000	Autres produits plats en fer, aciers non alliés, autrement zingués -600 mm	7	2,5	7	2,5	0
72 12 4000	Autres produits plats en fer, aciers non alliés, peints, vernis... -600 mm	7	2,5	7	2,5	0
72 12 5000	Autres plats en fer, aciers non alliés, autrement revêtus, -600 mm	7	2,5	7	2,5	0
72 12 6000	Autres produits plats plaqués, en fer, aciers non alliés, -600 mm	7	2,5	7	2,5	0
72 13	Fil machine en fer ou en aciers non alliés	15	2,5	0	1,5	20
72 14	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage (sauf 721420)	15	2,5	0	1,5	20
72 14 2000	Barres en fer, aciers non alliés avec relief de laminage ou tords	20	2,5	0	2,5	20
72 15 9000	Autres barres en fer ou aciers non alliés obtenus ou parachevés à froid	10	2,5	10	2,5	0
72 16 1000	Profilés à chaud en U, I, H, en fer ou acier non allié, H - 80 mm	15	2,5	15	2,5	0
72 16 2100	Profilés à chaud en L en fer ou acier non allié, H - 80 mm	15	2,5	15	2,5	0
72 16 2200	Profilés à chaud en T, en fer ou acier non allié, H -80 mm	15	2,5	15	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
72 16 3100	Profilés à chaud en U en fer ou acier non allié, H 80 mm ou +	15	2,5	15	2,5	0
72 16 3200	Profilés à chaud en I, en fer ou acier non allié, H 80 mm ou +	15	2,5	15	2,5	0
72 16 3300	Profilés à chaud en H, en fer ou acier non allié, H 80 mm ou +	15	2,5	15	2,5	0
72 16 4000	Profilés à chaud en L ou T, en fer ou acier non allié, H 80 mm ou +	15	2,5	15	2,5	0
72 16 5000	Autres profilés à chaud en fer, en acier non allié	15	2,5	15	2,5	0
72 17	Fils en fer ou en aciers non alliés	15	2,5	0	1,5	20
72 19 1100	Produits plats à chaud enroulés en acier inox. + 10 mm, 600 mm ou +	10	2,5	10	2,5	0
72 19 2400	Produits plats à chaud non enroulés en acier inox. - 3mm, 600 mm ou +	10	2,5	10	2,5	0
72 19 3200	Produits plats à froid en acier inox. 3 A - 4.75 mm, 600 mm ou +	10	2,5	10	2,5	0
72 19 3300	Produits plats à froid en acier inox. + 1 A 3 mm, 600 mm ou +	10	2,5	10	2,5	0
72 19 9000	Autres produits plats en acier inoxydable, 600 mm ou +	10	2,5	10	2,5	0
72 20 1200	Produits plats à chaud en acier inoxydable, - 3 mm, - 600 mm	10	2,5	10	2,5	0
72 20 9000	Autres produits en aciers inoxydables, 600 mm	10	2,5	10	2,5	0
72 22 3000	Autres barres en aciers inoxydables	10	2,5	10	2,5	0
72 22 4000	Profilés en aciers inoxydables	10	2,5	10	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
72 25	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus	7	2,5	0	1,5	10
72 26 9200	Produits plats à froid en autres aciers alliés, - 600 mm	10	2,5	10	2,5	0
72 26 9900	Autres produits plats en autres aciers alliés, - 600 mm	10	2,5	10	2,5	0
72 28 1000	Barres en acier allié à coupe rapide	10	2,5	10	2,5	0
72 28 3000	Autres barres en autres aciers alliés laminées ou filées à chaud	10	2,5	10	2,5	0
72 28 4000	Autres barres en autres aciers alliés simplement forgées	10	2,5	10	2,5	0
72 28 6000	Autres barres en autres aciers alliés	10	2,5	10	2,5	0
72 28 7000	Profilés en autres aciers alliés	10	2,5	10	2,5	0
72 29 9000	Fils en autres aciers alliés	10	2,5	10	2,5	0
	<b>CHAPITRE 73 - OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER</b>					
73 01 2000	Profilés obtenus par soudage en fer ou en acier	2	2,5	2	2,5	0
73 02 1000	Rails en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	0
73 02 9000	Autres éléments de voies ferrées en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	0
73 03	Tubes, tuyaux et profilés creux en fonte	2	2,5	2	2,5	0
73 04 1000	Tubes et tuyaux sans soudure en fer ou acier, pour oléoducs et gazoducs	2	2,5	2	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
73 04 2100	Autres tubes... et tiges de forage pétrolier sans soudure en fer ou acier	2	2,5	2	2,5	0
73 04 3100	Conduites forcées sans soudure à froid, en fer ou acier non allié	2	2,5	2	2,5	0
73 04 3900	Autres conduites forcées sans soudure, en fer ou acier non allié	2	2,5	2	2,5	0
73 04 4100	Conduites forcées sans soudure, à froid, en acier inoxydable	2	2,5	2	2,5	0
73 04 5100	Conduites forcées sans soudure à froid, en autres aciers alliés	2	2,5	2	2,5	0
73 05 1100	Tubes.. d'oléoducs en fer, acier soudé en long à l'arc immergé D + 406, 4 mm	2	2,5	2	2,5	0
73 05 1900	Autres tubes... d'oléoducs, gazoducs, en fer acier, soudé, rivé, D. + 406,4 mm	2	2,5	2	2,5	0
73 05 3100	Autres tubes et tuyaux en fer ou acier soudé en long, D. 406,4 mm	2	2,5	2	2,5	0
73 05 3900	Autres tubes et tuyaux en fer ou acier soudé, D. +406,4 mm	2	2,5	2	2,5	0
73 05 9000	Autres tubes et tuyaux rivés, en fer ou acier, D. + 406,4 mm	2	2,5	2	2,5	0
73 06 3000	Autres tubes circulaires soudés, en fer ou acier non allié	2	2,5	2	2,5	0
73 06 4000	Autres tubes circulaires soudés, en acier inoxydable	2	2,5	2	2,5	0
73 06 5000	Autres tubes circulaires soudés, en autres aciers alliés	2	2,5	2	2,5	0
73 06 6000	Autres tubes soudés autres que circulaires, carrés, rectangles en fer ou acier	2	2,5	2	2,5	0
73 06 9000	Autres tubes, tuyaux et profilés creux non soudés, en fer ou acier	2	2,5	2	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
73 07 1100	Accessoires de tuyauterie moules en fonte non malléable	2	2,5	2	2,5	0
73 07 1900	Autres accessoires de tuyauterie moules en fonte, fer, acier	2	2,5	2	2,5	0
73 07 2100	Brides en acier inoxydable	2	2,5	2	2,5	0
73 07 2200	Coudes, courbes et manchons filetés en acier inoxydable	2	2,5	2	2,5	0
73 07 2300	Accessoires à souder bout à bout en acier inoxydable	2	2,5	2	2,5	0
73 07 2900	Autres accessoires et tuyauterie en acier inoxydable	2	2,5	2	2,5	0
73 07 9100	Brides en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	0
73 07 9200	Coudes, courbes et manchons filetés en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	0
73 07 9300	Accessoires à souder bout à bout, en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	0
73 07 9900	Autres accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	0
73 08	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres chambrées et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction à l'exclusion du 73 08 9051	20	2,5	0	2,5	20

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
73 08 9051	Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôles nervurées et d'une âme isolante	20	2,5	0	2,5	20
73 09	Récipients de transport, d'emballages en fonte, fer ou acier (+ 300 L)	7	2,5	0	1,5	10
73 10	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	7	2,5	0	1,5	10
73 13	Ronces artificielles, torsades, en fil de fer ou acier pour clôture	7	2,5	7	2,5	0
73 14	Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou acier	20	2,5	0	2,5	20
73 14 2000	Grillages, treillis soudés (fil 3 mm ou +, maille 100 cm2 ou +)	20	2,5	0	2,5	20
73 14 3100	Autres grillages, treillis, en fer ou acier, soudés au point de rencontre	20	2,5	0	2,5	20
73 14 5000	Tôles et bandes déployées en fer ou acier	20	2,5	0	2,5	20
73 15 à 73 26	Ouvrages en fonte fer ou acier	2	2,5	2	2,5	0
73 17	Pointes, punaises, crampons, agrafes et similaires en fonte, fer ou acier	5	2,5	5	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	<b>CHAPITRE 76 - ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM</b>					
76 07	Feuilles et bandes minces en aluminium	10	2,5	10	2,5	0
76 10 1000	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium	15	2,5	0	1,5	20
76 10 9000	Autres constructions et parties de construction en aluminium	15	2,5	0	1,5	20
76 10 9090	Autres constructions et parties de constructions; autres	15	2,5	0	1,5	20
76 16 9100	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	7	2,5	0	1,5	10
76 16 9900	Autres toiles métalliques, grillages et treillis, en aluminium; autres	7	2,5	0	1,5	10
	<b>CHAPITRE 83 - OUVRAGE DIVERS EN METAUX COMMUNS</b>					
83 01 70	Clés présentés isolément	10	2,5	10	2,5	0
	<b>CHAPITRE 84 - REACTEURS NUCLEAIRES, CHAUDIERES, APPAREILS ET ENGINS MECANIQUE...</b>					
84 02 9000	Parties de chaudières	7	2,5	0	1,5	10
84 08 1000	Moteurs pour la propulsion de bateaux	10	2,5	10	2,5	0
84 19 1900	Autres chauffe-eau non électriques	7	2,5	0	1,5	10
84 31 4100	Godets, bennes, bennes preneuses, pelles, grapins et pinces	10	2,5	10	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
84 38	Machine et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliment ou de boissons	7	2,5	0	1,5	10
84 71	Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'information sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, non dénommés ni compris ailleurs	7	2,5	0	1,5	10
84 80 6000	Moules pour les matières minérales	7	2,5	7	2,5	0
	<b>CHAPITRE 85 - MACHINES, APPAREILS ET MATERIELS ELECTRIQUES ET LEURS PARTIES...</b>					
85 19 1000	Electrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou jeton	15	2,5	15	2,5	0
85 19 2100	Autres électrophones sans haut parleur	15	2,5	15	2,5	0
85 19 2900	Autres électrophones	15	2,5	15	2,5	0
85 19 3100	Tourne-disques à changeur automatique de disques	15	2,5	15	2,5	0
85 19 3900	Autres tourne-disques	15	2,5	15	2,5	0
85 19 4000	Machines à dicter	15	2,5	15	2,5	0
85 19 9200	Autres appareils de reproduction du son	15	2,5	15	2,5	0
85 19 9900	Autres appareils de reproduction du son	15	2,5	15	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
85 20 1000	Machines à dicter ne pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure	15	2,5	15	2,5	0
85 20 2000	Répondeurs téléphoniques	15	2,5	15	2,5	0
85 20 3900	Autres d'enregistrement et reproduction du son sur bandes	15	2,5	15	2,5	0
85 20 9000	Autres appareils du n° 85.20	15	2,5	15	2,5	0
85 21 1000	Appareils d'enregistrement ou reproduction vidéo à bandes magnétiques	15	2,5	15	2,5	0
85 21 9000	Autres appareils d'enregistrement ou reproduction vidéophonique	15	2,5	15	2,5	0
85 22 1000	Parties et accessoires de lecteurs phonographiques	15	2,5	15	2,5	0
85 22 9000	Autres parties et accessoires des appareils n° 85.19 à 85.21	15	2,5	15	2,5	0
85 23 1100	Bandes magnétiques vierges de largeur n'excédant pas 4 mm	15	2,5	15	2,5	0
85 23 1200	Bandes magnétiques vierges de + 4 à 6,5 mm de largeur	15	2,5	15	2,5	0
85 23 1300	Bandes magnétiques vierges excédant 6,5 mm de largeur	15	2,5	15	2,5	0
85 23 2000	Disques magnétiques vierges	15	2,5	15	2,5	0
85 23 9000	Autres supports d'enregistrement vierges, produits du chapitre 37 exclus	15	2,5	15	2,5	0
85 24 1000	Disques enregistrés pour électrophones	15	2,5	15	2,5	0
85 24 3210	Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser	10	2,5	10	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
85 24 3900	Disques numériques versatiles	10	2,5	10	2,5	0
85 27 1200	Radio cassettes de poche	15	2,5	15	2,5	0
85 27 1900	Autres récepteurs portatifs radio	15	2,5	15	2,5	0
85 27 2100	Récepteurs radio fixes avec enregistreur ou reproducteur de son	7	2,5	7	2,5	0
85 27 2900	Autres récepteurs fixes de radiodiffusion	7	2,5	7	2,5	0
85 27 3100	Autres récepteurs radio avec enregistreur ou reproducteur de son	7	2,5	7	2,5	0
85 27 3200	Autres radio-réveil sans enregistreur ou reproducteur de son	7	2,5	7	2,5	0
85 27 3900	Autres récepteurs radio y compris appareils de radio-téléphonie ou télégraphie	7	2,5	7	2,5	0
85 28 1200	Récepteurs TV couleur même avec enregistrement, reproduction des sons, images	7	2,5	7	2,5	0
85 37 1000	Tableaux panneaux consoles pupitres d'une tension n'exédant pas 1000V	5	2,5	5	2,5	0
85 37 2000	Tableaux panneaux consoles pupitres d'une tension exédant 1000V	5	2,5	5	2,5	0
85 39	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scelles" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc <b>à l'exception du 85 39 3100</b>	7	2,5	7	2,5	0
85 39 3100	Lampes basse consommation	5	2,5	5	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	<b>CHAPITRE 87 - VOITURES AUTOMOBILES, TRACTEURS... ET AUTRES VEHICULES TERRESTES...</b>					
87 03 2100	Véhicules d'une cylindrée n'exédant pas 1000 cm3	7	2,5	7	2,5	0
87 03 2200	Véhicules d'une cylindrée exédant 1000 cm3 n'exédant pas 1500 cm3	7	2,5	7	2,5	0
87 03 2300	Autres véhicules à moteur à piston alternatif à allumage par étincelle, d'une cylindrée excédant 1500 mais n'exédant pas 3000 cm3 ( <i>A l'exception des ambulances 7 %</i> )	10	2,5	10	2,5	0
87 03 2400	Autres véhicules à moteur à piston alternatif à allumage par étincelle d'une cylindrée excédant 3000 cm 3 ( <i>A l'exception des ambulances 7 %</i> )	20	2,5	20	2,5	0
87 03 3200	Autres véhicules à moteur à piston à allumage par compression diesel ou semi diesel d'une cylindrée excédant 1500 cm3 mais n'exédant pas 2500 cm3 ( <i>A l'exception des Ambulances : 7 %</i> )	10	2,5	10	2,5	0
87 03 3300	Véhicules diesel de + 2500 cm3 et -3000cm3 ( <i>A l'exception des ambulances : 7 %</i> )	10	2,5	10	2,5	0
87 03 3300	Véhicules diesel de + 3000cm3 ( <i>A l'exception des ambulances : 7 %</i> )	20	2,5	20	2,5	0
87 08	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n° 8701 à 8705	10	2,5	10	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
87 13 9000	Autres fauteuils roulants et véhicules pour invalides	0	1,5	0	1,5	0
87 16	Remorques et semi remorques pour tous véhicules (à l'exception de type caravane 7%)	10	2,5	10	2,5	0
	<b>CHAPITRE 89 - NAVIGATION MARITIME OU FLUVIALE</b>					
89 01 9010	Autres bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises : pour la navigation maritime	0	2,5	0	2,5	0
89 02 0018	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche d'une jauge brute n'excédant pas 250	7	2,5	7	2,5	0
89 03 9900	Autres bateaux; autres	7	2,5	0	1,5	10
89 06	Bateaux de sauvetage autres qu'à rames	10	2,5	10	2,5	0
	<b>CHAPITRE 90 - INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE...</b>					
90 01 2000	Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	25	2,5	25	2,5	0
90 01 3000	Verres de contact	25	2,5	25	2,5	0
90 01 4000	Verres de lunetterie en verre	25	2,5	0	2,5	30
90 01 5000	Verre de lunetterie en autres matières	25	2,5	25	2,5	0
90 01 9000	Prismes, miroirs et autres éléments d'optique, en toutes matières	25	2,5	25	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
90 02	Lentilles prismes, miroirs et autres éléments d'optiques en toutes matières	20	2,5	20	2,5	0
90 03	Montures de lunettes ou d'articles similaires (à l'exception de celles en matière plastique 10%)	20	2,5	20	2,5	0
90 04	Lunettes et articles similaires	20	2,5	20	2,5	0
90 05	Jumelles longues vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques et leurs batis ; autres instruments d'astronomie et leurs batis, à l'exclusion des appareils de radio-astronomie	20	2,5	20	2,5	0
90 05 1000	Jumelles	20	2,5	20	2,5	0
90 05 8000	Autres instruments	20	2,5	20	2,5	0
90 06	Appareils photographiques, appareils et dispositifs y compris les lampes tubes pour la production de lampes éclairs en photographie	20	2,5	20	2,5	0
90 06 2000	Appareils photographiques pour microfilms, microfiches, et microformats	20	2,5	20	2,5	0
90 06 3000	Appareils photographiques pour examens médicaux, identité judiciaire	20	2,5	20	2,5	0
90 06 4000	Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	20	2,5	20	2,5	0
90 06 5100	Appareils photos à viser à travers l'objectif, pellicules de 35 mm et moins	20	2,5	20	2,5	0
90 06 5200	Autres appareils photos, pour pellicules en rouleaux de moins de 35 mm	20	2,5	20	2,5	0
90 06 5300	Autres appareils photos pour pellicules en rouleaux de 35 mm	20	2,5	20	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
90 06 5900	Autres appareils photographiques	20	2,5	20	2,5	0
90 06 6100	Flashes électroniques	20	2,5	20	2,5	0
90 06 6200	Lampes-éclair, cubes-éclair et similaires	20	2,5	20	2,5	0
90 06 6900	Autres appareils et dispositifs y compris les lampes et tubes pour la production de la lumière éclair en photographie	20	2,5	20	2,5	0
90 06 9100	Parties et accessoires d'appareils photographiques	20	2,5	20	2,5	0
90 06 9900	Parties et accessoires pour autres appareils du n° 90.06	20	2,5	20	2,5	0
90 07 à 90 08	Caméras et projecteurs d'images	20	2,5	20	2,5	0
90 07 1100	Caméras 16 mm et moins ou double 8 mm, avec prise et reproduction du son	20	2,5	20	2,5	0
90 07 1900	Autres caméras même avec prise et reproduction du son	20	2,5	20	2,5	0
90 07 2000	Projections pour filtres	20	2,5	20	2,5	0
90 07 9100	Parties et accessoires de caméras	20	2,5	20	2,5	0
90 07 9200	Parties et accessoires de projecteurs	20	2,5	20	2,5	0
90 08 1000	Projecteurs de diapositives	20	2,5	20	2,5	0
90 08 2000	Lecteurs de microfilms, microfiches, ou autres microformats même avec tirage	20	2,5	20	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
90 08 3000	Autres projecteurs d'images fixes	20	2,5	20	2,5	0
90 08 4000	Appareils photographiques d'agrandissement et de réduction	20	2,5	20	2,5	0
90 08 9000	Parties et accessoires des appareils du n° 90.08	20	2,5	20	2,5	0
90 09 à 90 16	Appareils divers	10	2,5	10	2,5	0
90 21 1900	Autres appareils d'orthopédie ou pour fractures ( à l'exception des positions 902140 et 902150 exemptées )	7	2,5	7	2,5	0
90 21 2100	Dents artificielles	7	2,5	7	2,5	0
90 21 2900	Autres articles et appareils de prothèse dentaire	0	1,5	0	1,5	0
90 21 3100	Autres articles et appareils de prothèse	0	1,5	0	1,5	0
90 21 4000	Appareils pour faciliter l'audition aux sourds non compris parties et accessoires	0	1,5	0	1,5	0
90 21 5000	Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	0	1,5	0	1,5	0
90 21 9000	Autres articles et appareils à porter ou à implanter du n° 90.21	0	1,5	0	1,5	0
	<b>CHAPITRE 91 - HORLOGERIE</b>					
91 01 1100	Montres-bracelets à pile, à affichage mécanique, même avec compteur de temps	15	2,5	15	2,5	0
91 01 1200	Montres-bracelets à pile à affichage opto-électronique y compris avec compteur	15	2,5	15	2,5	0
91 01 1900	Autres montres-bracelets à pile même avec compteur de temps	15	2,5	15	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
91 01 2100	Autres montres-bracelets à remontage automatique	15	2,5	15	2,5	0
91 01 2900	Autres montres-bracelets - autres	15	2,5	15	2,5	0
91 01 9100	Autres montres (y compris compteur de temps) à pile ou accumulateur	15	2,5	15	2,5	0
91 01 9900	Autres montres-bracelets, autres, autres	15	2,5	15	2,5	0
91 02 1100	Montres-bracelets à pile ou à affichage mécanique, en métaux communs	15	2,5	15	2,5	0
91 02 1200	Montres-bracelets à pile à affichage opto-électronique, en métaux communs	15	2,5	15	2,5	0
91 02 1900	Autres montres-bracelets à pile... en métaux communs	15	2,5	15	2,5	0
91 02 2100	Montres-bracelets automatiques, en métaux communs, y compris avec compteur	15	2,5	15	2,5	0
91 02 2900	Autres montres-bracelets en métaux communs, même avec compteur de temps	15	2,5	15	2,5	0
91 02 9100	Autres montres à pile, en métaux communs, même avec compteur de temps	15	2,5	15	2,5	0
91 02 9900	Autres montres en métaux communs, même avec compteur de temps	15	2,5	15	2,5	0
91 03 1000	Réveils et pendulettes à mouvement de montre, à pile ou accumulateur	15	2,5	15	2,5	0
91 03 9000	Autres réveils et pendulettes, à mouvement de montre	15	2,5	15	2,5	0
91 04 0000	Montres de tableaux de bord pour aérodynes, bateaux, véhicules	15	2,5	15	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
91 05 1100	Réveils à pile ou accumulateur ou fonctionnant sur secteur	15	2,5	15	2,5	0
91 05 1900	Autres réveils, à mouvement autres que de montre	15	2,5	15	2,5	0
91 05 2100	Pendules, horloges murales à pile, accumulateur ou branchées sur secteur	15	2,5	15	2,5	0
91 05 2900	Autres pendules et horloges murales, à mouvement autres que de montre	15	2,5	15	2,5	0
91 05 9100	Autres appareils d'horlogerie à pile, accumulateur ou branchés sur secteur	15	2,5	15	2,5	0
91 05 9900	Autres appareils d'horlogerie, à mouvement autres que de montre	15	2,5	15	2,5	0
91 06 1000	Horloges de pointage, horodateurs, et horocompteurs	15	2,5	15	2,5	0
91 06 9000	Autres appareils de contrôle du temps	15	2,5	15	2,5	0
91 07	Interrupteurs horaires et déclencheurs de mécanisme à temps donné	15	2,5	15	2,5	0
91 12 9000	Parties de cages et cabinets d'appareils d'horlogerie	15	2,5	15	2,5	0
91 13	Bracelets de montre et leurs parties	15	2,5	15	2,5	0
91 13 2000	Bracelets de montres, en métaux communs, même dorés ou argentés	15	2,5	15	2,5	0
91 14	Autres fournitures d'horlogerie	10	2,5	10	2,5	0
91 14 9000	Autres fournitures d'horlogerie	10	2,5	10	2,5	0
	<b>CHAPITRE 92 - INSTRUMENTS DE MUSIQUE : LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES</b>					

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
92 01 1000	Pianos droits	10	2,5	10	2,5	0
92 01 2000	Pianos à queue	10	2,5	10	2,5	0
92 01 9000	Autres pianos, clavecins et instruments à cordes à clavier	10	2,5	10	2,5	0
92 02 9000	Instruments à cordes frappées	10	2,5	10	2,5	0
92 03	Orgues, harmoniums et similaires à clavier et anches libres métalliques	10	2,5	10	2,5	0
92 04 1000	Accordéons et instruments similaires	10	2,5	10	2,5	0
92 04 2000	Harmonicas à bouche	10	2,5	10	2,5	0
92 05 1000	Instruments dits - cuivres -	10	2,5	10	2,5	0
92 05 9000	Autres instruments de musique à vent	10	2,5	10	2,5	0
92 06	Instruments de musique à percussion	10	2,5	10	2,5	0
92 07 1000	Instruments à clavier, autres que les accordéons	10	2,5	10	2,5	0
92 07 9000	Autres instruments de musique à son produit ou amplifié électroniquement	10	2,5	10	2,5	0
92 08 1000	Boîtes à musique	10	2,5	10	2,5	0
92 08 9000	Autres instruments non repris dans une position du présent chapitre	10	2,5	10	2,5	0
92 09 1000	Métromones de diapasons	15	2,5	15	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
92 09 9200	Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.02	15	2,5	15	2,5	0
92 09 9300	Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.03	15	2,5	15	2,5	0
92 09 9400	Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.07	15	2,5	15	2,5	0
92 09 9900	Autres parties et accessoires d'instruments de musique	15	2,5	15	2,5	0
	<b>CHAPITRE 93 - ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ACCESSOIRES</b>					
93 02	Révolvers et pistolets autres que ceux des n° 93.03 ou 93.04	30	2,5	30	2,5	0
93 03 2000	Carabines de chasse ou de tir sportif, comportant au moins un canon lisse	30	2,5	30	2,5	0
93 03 3000	Autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif	30	2,5	30	2,5	0
93 04	Autres armes (casse-tête, matraques, par exemple) armes du n° 93.07 exclues	30	2,5	30	2,5	0
93 05 2100	Canons lisses de fusils ou carabines du n° 93.03	30	2,5	30	2,5	0
93 06 1000	Cartouches pour pistolets de scellement ou d'abattage et leurs parties	30	2,5	30	2,5	0
93 06 2100	Cartouches pour fusils et carabines à canon lisse	30	2,5	30	2,5	0
93 06 3000	Autres cartouches et leurs parties	30	2,5	30	2,5	0
93 06 9000	Autres articles du n° 93.06	30	2,5	30	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	<b>CHAPITRE 94 - MEUBLES, MOBILIER MEDICO-CHIRURGICAL, ARTICLES DE LITERIE...</b>					
94 01	Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 9402), même transformables en lits, et leurs parties	20	2,5	0	2,5	20
94 02	Mobiliers pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire, tables d'examens, lits à mécanisme pour usage clinique, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires.	10	2,5	10	2,5	0
94 03	Autres meubles et leurs parties	15	2,5	0	1,5	20
94 04	Sommiers; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple), comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	15	2,5	0	1,5	20
94 05 6000	Enseignes lumineuse	10	2,5	0	1,5	20
94 06	Constructions préfabriquées	15	2,5	0	1,5	20
	<b>CHAPITRE 95 - JOUETS, JEUX, ARTICLES DE DIVERTISSEMENT OU SPORT...</b>					
95 04 3000	Autres jeux à monnayeurs	15	2,5	15	2,5	0
95 04 4000	Cartes à jouer	20	2,5	20	2,5	0
95 04 9000	Tables de casino, bowlings et autres articles pour jeux de société	20	2,5	20	2,5	0
	<b>CHAPITRE 96 - OUVRAGES DIVERS</b>					

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
9601	Ouvrages en matières animales	15	2,5	15	2,5	0
96 01 9000	Autres matières animales à tailler et ouvrages en ces matières	15	2,5	15	2,5	0
96 02	Matières végétales ou minérales à tailler ou travailler					
	Matières végétales ou minérales à tailler, en plaques, feuilles, baguettes, tubes, disques et formes similaires non polis ni autrement ouvrés	10	2,5	10	2,5	0
	Autres	15	2,5	15	2,5	0
9603 à 96 06	Balais, brosses, tamis, assortiments divers, boutons, boutons pression	15	2,5	15	2,5	0
96 07	Fermetures à glissière et leurs parties (à l'exception du 960720 taxé à 7%)	10	2,5	10	2,5	0
96 08	Stylos et autres en métaux précieux	15	2,5	15	2,5	0
9608	Autres stylos	10	2,5	10	2,5	0
9609 à 9610	Crayons et ardoises	10	2,5	10	2,5	0
9611 à 9612	Dateurs, cachets, rubans encreurs pour machines à écrire	10	2,5	10	2,5	0
96 13 1000	Briquets et allumeurs (à l'exclusion des allumeurs du n°3603) non rechargeable	15	2,5	15	2,5	0
96 13 2000	Briquets et allumeurs (à l'exclusion des allumeurs du n°3603) rechargeables					
	en métaux précieux	20	2,5	20	2,5	0

CODE TARIF	LIBELLE	TAUX D'OCTROI DE MER A L'IMPORTATION		TAUX D'OCTROI DE MER A LA LIVRAISON		Ecart autorisés
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	
	Autres	15	2,5	15	2,5	0
96 14	Pipes et leurs parties	20	2,5	20	2,5	0
96 15	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes (autres qu'en métaux précieux 15%)	10	2,5	10	2,5	0
9616 à 9618	Vaporisateur de toilette, leurs montures, bouteilles isolantes et autres récipients, mannequins et autre articles( à l'expection de la position 961620 à 20%)	10	2,5	10	2,5	0

(1) Taux effectifs à compter du 1/08/04